

L'expression des jugements de valeur en journalisme

Gilles GAUTHIER*

Professeur
Département d'information
et de communication
Université Laval (Québec)

« Le mot... permet d'exprimer les phénomènes les plus variés. Ces phénomènes, on les exprime : on croit donc les expliquer. »

(Gaston Bachelard)

Le lecteur de journaux est à même de constater qu'il arrive souvent aux journalistes de ne pas se contenter de rapporter l'actualité, mais aussi d'en proposer une certaine estimation ou appréciation. Voici un exemple particulièrement clair : « En 1997, le Bloc a récolté, après une campagne désastreuse, près de 37,86% des voix, comparativement à 49,3% quatre ans plus tôt » (Manon Cornellier, « Un effet Martin surévalué ? », *Le Devoir*, 23 mars 2000)¹. À travers un rappel statistique, le journaliste qualifie de « désastreuse » la campagne électorale du Bloc québécois de 1997. De semblables estimations peuvent être retrouvées dans des articles d'information (même si, suivant une norme traditionnelle d'objectivité encore largement en vigueur dans la presse nord-américaine, elles devraient en être exclues), mais aussi et surtout dans des articles d'analyse² et de prise de position.

Quand les journalistes émettent de telles appréciations, ils formulent ce qu'on appelle en philosophie analytique du langage des « énoncés ou jugements de valeur » (*value judgments*). Un grand nombre de chercheurs de ce courant philosophique³ caractérisent l'énoncé de valeur en comparaison de son contraire, l'énoncé ou jugement de fait (*fact judgment*). Celui-ci a pour fonction de décrire

un état de choses (supposé ou possible) de la réalité et a donc pour prétention d'avoir un contenu cognitif. À l'opposé, un énoncé de valeur sert pour certains à exprimer une émotion ou une attitude, pour d'autres à formuler une recommandation et n'est en aucune façon porteur de connaissances. Un critère commode pour marquer la distinction entre énoncés de fait et énoncés de valeur est l'attribution ou la non-attribution d'une valeur de vérité : un énoncé de fait est susceptible d'être vrai ou faux, pas un énoncé de valeur. Il sera fait usage de ce critère plus loin dans le présent texte.

Il est possible, intuitivement, de reconnaître certains traits oppositionnels des énoncés ou jugements de valeur journalistiques (qui s'appliquent sans doute aussi à tout autre énoncé de valeur). D'abord, ils peuvent être de deux principaux types : des évaluations au sens strict ou des prescriptions. Une évaluation est une appréciation : elle énonce une qualification ou une préférence⁴. Une prescription est une recommandation ou une exhortation à agir d'une certaine manière. Ainsi :

– « *Sous le soleil de Montréal, l'homme affichait un sourire radieux* »

(Christian Rioux, « Les primaires françaises », *Le Devoir*, 21 mars 2000)⁵

est un exemple d'évaluation alors que :

– « *Toute la première partie de cet ouvrage ... doit être lue par tout Québécois qui continue de croire en l'importance des peuples et des nations ...* »

(Michel Venne, « Lisée le conseiller », *Le Devoir*, 10 février 2000)

est un exemple de prescription.

Les deux types d'énoncés de valeur ont d'autres traits distinctifs. Ainsi, ils peuvent porter sur deux objets différents : soit sur le contexte événementiel, soit sur les acteurs de l'actualité. Les premiers sont situationnels ; les seconds, agentifs⁶. Voici un exemple d'énoncé de valeur situationnel :

– « *Cela signifie qu'on aura atteint une masse critique suffisante ...* »

(Serge Truffault, « Le cheval contre le train », *Le Devoir*, 15 février 2000)

et voilà un exemple d'énoncé de valeur agentif :

– « *Ce jour-là, toujours courtois, Philippe Séguin lui a fait envoyer des fleurs de Montréal* »

(Christian Rioux), « Les primaires françaises », *Le Devoir*, 21 mars 2000)

Sur un autre plan, les énoncés de valeur, évaluations ou prescriptions, sont ou favorables ou défavorables, louangeurs ou critiques.

– « *... le projet avait le mérite de suggérer une alternative au cul-de-sac actuel* »

(Brian Myles, « Malheur aux filles de joie », *Le Devoir*, 17 mars 2000)

est un énoncé de valeur positif;

– « *L'attaque des derniers jours... a eu somme toute peu de conséquences fâcheuses* »

(Benoît Munger, « Fragile, et alors ? », *Le Devoir*, 11 février 2000)

un énoncé de valeur négatif.

Les trois paires d'oppositions évaluations-prescriptions, situationnels-agentifs et positifs-négatifs (qui ne sont d'ailleurs sûrement pas les seules possibles) conduisent à une catégorisation assez complexe des jugements de valeur journalistiques. Mais, quel que soit leur type précis, se pose à leur sujet, ne serait-ce que pour pouvoir les identifier, la question cruciale de leur expression. Comment les journalistes articulent-ils ou libellent-ils des jugements de valeur ? Quelles en sont les modalités énonciatives, c'est-à-dire au moyen de quels figures ou matériaux langagiers sont-ils émis ? Quels sont les indices de cette énonciation qui permettent au lecteur de repérer les jugements de valeur dans un article ? Est-il possible à l'analyste du journalisme d'en faire une étude systématique ?

C'est à cette problématique de l'expression des jugements de valeur qu'est consacré le présent article. Il procède de l'étude d'un premier corpus, une série d'articles du quotidien *Le Devoir*. Cet examen⁷ conduit à deux principaux résultats dont il sera fait état successivement ici : l'identification d'indicateurs expressifs de l'évaluation, l'une des deux sortes de jugements de valeur plus haut distinguées, et la formulation d'un principe dit « d'interprétabilité » assurant que ces indicateurs évaluatifs peuvent (théoriquement) toujours être repérés.

Les principaux indicateurs de l'évaluation

Le corpus étudié comprend 37 textes publiés dans *Le Devoir* en février et mars 2000 dans la chronique « Perspectives ». Celle-ci, presque toujours publiée à la une⁸, consiste, comme son nom même l'indique, en une mise en contexte et en un approfondissement d'un sujet courant d'actualité. De par cette vocation même, la chronique « Perspectives » est un lieu tout à fait privilégié d'utilisation de procédés analytiques et, plus particulièrement encore, de formulation de jugements de valeur. Parmi ceux-ci, ne sont ici abordées que les seules évaluations. L'objectif ici poursuivi est de déterminer comment les évaluations sont exprimées (littéralement) dans les articles « Perspectives » considérés.

Cette entreprise repose sur l'hypothèse qu'une évaluation peut être exprimée littéralement par un énoncé donné. Cette hypothèse est en fait une variante du principe d'exprimabilité mis de l'avant par Searle (1969). Celui-ci indique que tout acte de discours (comme une affirmation, un ordre, une promesse, etc.) peut être accompli littéralement par un énoncé particulier. Il s'agit là d'une possibilité de principe : soit qu'existent déjà dans la langue des éléments permettant d'accomplir l'acte de discours considéré, soit il est loisible au locuteur de créer de tels éléments. Le principe d'exprimabilité pose donc l'existence de matériaux linguistiques exprimant littéralement l'acte de discours dont ils sont par le fait même les indicateurs⁹. C'est essentiellement cette idée qui est retenue ici pour l'évaluation (qu'il n'est toutefois pas nécessaire de caractériser comme un acte de discours tel que Searle le définit) : il est postulé qu'elle peut être exprimée par des matériaux linguistiques particuliers qui en sont donc des indicateurs¹⁰. Quand c'est le cas, l'évaluation est littérale. Identifier des indicateurs évaluatifs revient donc à ne s'intéresser qu'à la seule évaluation littérale.

L'examen du corpus des chroniques « Perspectives » du *Devoir* révèle que des évaluations y sont énoncées littéralement au moyen, principalement, de six principaux indicateurs : des adjectifs, des noms prédicatifs, des noms substantifs, des adverbes, des verbes et des expressions métaphoriques¹¹.

Les adjectifs

L'adjectif, plus précisément l'adjectif qualificatif, qu'il serve d'épithète ou d'attribut, sert à exprimer une qualité de l'être ou de la chose désignée par le nom auquel il est rattaché. Il signale un trait de l'être ou de la chose en vertu duquel peut en être faite une quelconque appréciation. Aussi n'est-il pas étonnant que les adjectifs, les locutions adjectives, participes et autres apparentés apparaissent comme des indicateurs évaluatifs très usités : l'une de leur finalité peut être de porter une appréciation. Voici quelques exemples d'évaluations faites par recours aux adjectifs dans le corpus du *Devoir*¹² :

- « Il n'y a rien de plus ennuyant que la vie des saints »
(Christian Rioux, « L'événement Sartre », 4 février 2000)
- « La gestion de cette crise a jusqu'à présent été catastrophique »
(Hélène Buzzetti, « Le test Stewart », 5 février 2000)
- « Plus malins ont été les bureaux d'avocats »
(Serge Truffault, « L'argent du pouvoir », 28 février 2000)

– « Il y a quelque chose de pourri au royaume américain »

(Serge Truffault, « Du sang-froid », 2 mars 2000)

– « Il appartient aux gouvernements supérieurs, si silencieux, de légiférer sur la prostitution de rue et de lutter contre la pauvreté que cette pratique révèle »

(Brian Myles, « Malheur aux filles de joie », 17 mars 2000)

Les noms prédicatifs

Il est des noms communs (accidentels ou non³) qui peuvent exercer la fonction de prédicat. Par exemple, dans l'énoncé « François est mon frère », le nom « frère » spécifie la relation de parenté du locuteur avec François. À une fin de pure commodité, ces noms sont ici appelés « noms prédicatifs ». Or, bien sûr, la prédication peut aussi être une qualification (les adjectifs qualificatifs exerçant d'ailleurs souvent la fonction prédicative) ; c'est le cas dans l'exemple « Cet homme est un fourbe ». Les noms prédicatifs, alors, peuvent exprimer une certaine estimation et ainsi avoir un usage évaluatif. Ils constituent donc un second indicateur possible d'évaluations :

– « D'un homme qui serait gouverné par des tiers et non l'inverse. Bref, d'un mou »

(Serge Truffault, « Une leçon d'humilité », 3 février 2000)

– « Plus tôt, l'enlèvement d'un "élève" embarqué de force dans une voiture et séquestré pendant deux heures par trois voyous avait soulevé la même indignation et les mêmes discours outragés »

(Christian Rioux, « Flambée médiatique », 14 février 2000)

– « Bien évidemment, des malins sont parvenus à contourner ces balises »

(Serge Truffault, « L'argent du pouvoir », 28 février 2000)

– « Depuis que les ripoux de Los Angeles défilent devant les juges, 40 accusations ont été renversées »

(Serge Truffault, « Du sang-froid », 2 mars 2000)

– « Les grilles de CKOI et de CKMF vont faire encore plus de place aux imbéciles qui se croient drôles »

(Stéphane Baillargeon, « Une fois, c't'un fif », 22 mars 2000)

Les noms substantifs

Des noms d'un autre type peuvent également être indicateurs évaluatifs, les noms que, par simple souci technique, on peut appeler « noms substantifs ». Ces noms, le plus souvent abstraits, désignent des

actions, des états, des propriétés et autres « réalités » immatérielles, parfois même universelles. Un exemple : « La blancheur de son teint ». Parmi autres choses, les noms substantifs ainsi que les locutions nominales jouant le même rôle peuvent dénoter des qualités comme dans l'exemple « Son ardeur au travail ». Quand c'est le cas, ils peuvent aussi exercer une fonction évaluative. Voici quelques exemples de noms substantifs indicateurs d'évaluations tirés de notre corpus d'analyse :

– « *Est-ce le regret d'une époque où l'on s'étripait avec panache sur la place publique au moindre mot de travers ?* »

(Christian Rioux, « L'événement Sartre », 4 février 2000)

– « *Il a poussé l'arrogance jusqu'à prêter cette phrase à sa victime...* »

(Maryelle Demongeot, « Le docteur qui donnait la mort », 7 février 2000)

– « *D'abord – quelle aubaine ! – la parution du livre la veille crée une diversion qui incite les journalistes...* »

(Michel Venne, « Un ouvel Houdini », 12 février 2000)

– « *Un petit coup d'oeil à l'extérieur de la province suffit pour se convaincre de l'absurdité locale* »

(Brian Myles, « Cohérence policière », 10 mars 2000)

– « *Dans son habituelle maladresse, l'administration Bourque s'est mise à dos les citoyens et les commerçants en refusant d'entendre plus tôt leurs récriminations* »

(Brian Myles, « Malheur aux filles de joie », 17 mars 2000)

Les adverbess

Les adverbess et locutions adverbialess servent de complément à un autre élément d'un énoncé, un verbe, un adjectif, un autre adverbe. Cette fonction complétive peut être relative à quelque aspect valorissant ou valorisé. C'est particulièrement vrai de certains adverbess de manière (« Il travaille bien ») et de degré (« Il travaille beaucoup »). Voici quelques exemples d'adverbess qui sont des indicateurs d'évaluations puisés dans les chroniquess « Perspectives » du *Devoir* de février et mars 2000 :

– « *Malheureusement, lorsque Carl Baillargeon, un conseiller du parti au pouvoir, a recommandé que ce dossier...* »

(François Cardinal, « Les souris dansent », 1^{er} février 2000)

– « *Qui plus est, le sénateur McBain a su capitaliser sur un passé qui tranche énormément avec celui de Bush* »

(Serge Truffault, « Une leçon d'humilité », 3 février 2000)

– « *Est-ce la nostalgie de cette rive gauche que chante si bien Alain Souchon sur son dernier disque ?* »

(Christian Rioux, « L'événement Sartre », 4 février 2000)

– « *En résumé, Lisée pose le problème très simplement* »

(Michel Venne, « Lisée le conseiller », 10 février 2000)

– « *C'est tout de même mieux qu'au fédéral qui, selon les calculs de M. Landry...* »

(Gérard Bérubé, « À l'an prochain », 15 mars 2000)

Les verbes

Le verbe est susceptible d'être un indicateur d'évaluations parce qu'il peut lui aussi servir de prédicat et que, comme dans le cas de l'adjectif qualificatif et du nom, cette prédication peut être qualification. Dit autrement, le verbe peut exercer de façon connotative son utilité première qui est d'exprimer l'existence ou un état, une action ou encore un processus. Alors, sa visée peut ne pas être que descriptive ; il peut acquérir une portée évaluative comme dans l'exemple « Les choses s'améliorent » et ces autres exemples :

– « *C'est pourquoi le procès de Marc Saint-Maurice et Alexandre Néron... ne suffira pas à vider la question d'un trait* »

(Brian Myles, « Les verts interdits », 17 février 2000)

– « *Les nominations aux Jutra ont ignoré les chouchous aux recettes aux guichets (dont la qualité cinématographique laissait bel et bien à désirer)* »

(Odile Tremblay, « Faire flèche de tout bois », 4 mars 2000)

– « *Le portrait ne s'arrange pas si on se tourne vers Ottawa* »

(Stéphane Baillargeon, « By Jove ! », 7 mars 2000)

– « *Le discours sur le budget de Bernard Landry a achevé cette semaine d'embaumer l'atmosphère* »

(Michel Venne, « Après la "patente" à Lisée » 18 mars 2000)

– « *L'affaire dérape maintenant peut-être un peu* »

(Stéphane Baillargeon, « Une fois, c't'un fif », 22 mars 2000)

Les expressions métaphoriques

Le dernier type d'indicateurs évaluatifs se distingue des cinq premiers en ce qu'il n'est pas constitué d'un genre de mots, mais d'un mode d'expression : la métaphore. En tant que telle, une métaphore n'est pas un nom, un adjectif, un verbe ou un adverbe, mais une nouvelle

élocution qui permet d'exprimer de manière figurée le sens d'un terme « initial » de l'une ou l'autre de ces sortes. La métaphore n'a donc pas de sens littéral. Si elle finit par en acquérir un, elle devient métaphore « morte ». Mais une métaphore peut néanmoins servir à faire une évaluation littérale. En effet, si le sens littéral original d'un terme a une incidence appréciative qui en fait un indicateur évaluatif, cette incidence appréciative est conservée dans la métaphore qui, elle aussi, est alors indicateur d'évaluations. Par exemple, l'adjectif métaphorique « froid » dans l'énoncé « C'est un homme froid » est un indicateur évaluatif si c'est d'abord le cas des adjectifs qualificatifs « distant » et « réservé » dans l'éventualité où « C'est un homme froid » est utilisé pour exprimer métaphoriquement la même idée que les énoncés « C'est un homme distant » ou « C'est un homme réservé ». Voici des exemples d'expressions métaphoriques indicateurs d'évaluations dans le corpus du *Devoir* :

– « ... on reconnaît que la démocratie montréalaise a des airs de grand trou noir et... »

(François Cardinal, « Les souris dansent », 1^{er} février 2000)

– « ... la vice-présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, abalayé l'idée du revers de la main »

(François Cardinal, « Les souris dansent », 1^{er} février 2000)

– « *En s'entourant d'un nombre imposant de têtes d'œuf qui..., Bush a propagé l'image...* »

(Serge Truffault, « Une leçon d'humilité », 3 février 2000)

– « ... [des] mesures... qui, sans provoquer de pressions indues sur les finances publiques, auront l'effet d'un baume sur les plaies de ces contribuables... »

(Gérard Bérubé, « Les choix de Paul Martin », 26 février 2000)

– « *L'industrie de la construction n'y est pas allée de main morte* »

(Serge Truffault, « L'argent du pouvoir », 28 février 2000)

Une seule et même évaluation peut être exprimée littéralement au moyen d'indicateurs différents. Ces derniers peuvent également être de la même famille, c'est-à-dire être des variantes d'un même radical. Par exemple, c'est la même évaluation qui peut être exprimée par les différents énoncés : « C'est un homme maladroit », « C'est un maladroit », « Il agit avec maladresse » et « Il agit maladroitement ». D'un point de vue purement sémantique, on pourrait peut-être considérer que ces énoncés sont parfaitement équivalents. Mais, pour une recherche sur l'expression des évaluations et ses différents indicateurs linguistiques,

l'adjectif qualificatif « maladroit », le nom prädicatif « maladroit », le nom substantif « maladresse » et l'adverbe « maladroitement » restent distincts.

Si les six différents indicateurs évaluatifs dont il vient d'être question sont tous présents dans le corpus des chroniques « Perspectives » du *Devoir*, ainsi qu'en font foi les exemples présentés plus haut, ils ne s'y retrouvent pas à part égale. Le tableau qui suit rend compte de leur nombre et de leur pourcentage d'utilisation.

**Les indicateurs évaluatifs dans les chroniques
« Perspectives » du *Devoir* (février/mars 2000)**

	N	%
Adjectifs qualificatifs	413	45,5
Noms prädicatifs	54	5,9
Noms substantifs	125	13,8
Adverbes	246	27,1
Verbes	49	5,4
Métaphores	21	2,3
TOTAL	908	100

Une première chose clairement mise en évidence par ce tableau est l'abondance des évaluations dans le corpus sous examen : ses 37 articles en contiennent chacun, en moyenne, près de 25. Compte tenu de la longueur approximative des textes (entre 1 300 et 1 600 mots), ce chiffre révèle jusqu'à quel point les journalistes du *Devoir*, quand il leur est demandé d'analyser l'actualité dans la chronique « Perspectives », s'emploient à formuler sur elle et ses acteurs des jugements appréciatifs⁴.

Les données du tableau donnent également à voir la nette prédominance des adjectifs et, dans une moindre mesure, des adverbes dans l'expression des évaluations. Les adjectifs comptent pour un peu moins de la moitié des indicateurs évaluatifs, devant largement les adverbes. C'est près des trois quarts de la totalité des évaluations qui sont effectuées par l'un ou l'autre de ces deux indicateurs qui laissent ainsi une part congrue aux cinq autres. Ce résultat ne surprend guère dans la mesure où les adjectifs et les adverbes apparaissent être les éléments linguistiques les plus naturels à l'évaluation. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'adjectif exprime un trait d'un être ou d'une chose par lequel il peut être apprécié alors que l'adverbe module ou même

modifie le sens d'un autre terme souvent en intégrant une dimension de valorisation (ou de dévalorisation).

Un principe d'interprétabilité des indicateurs d'évaluations

Si l'analyse des chroniques « Perspectives » du *Devoir* permet de caractériser les adjectifs, les noms prédicatifs et substantifs, les adverbes, les verbes et les expressions métaphoriques comme des indicateurs énonciatifs de l'évaluation, elle conduit également à reconnaître que ces matériaux linguistiques ne le sont pas toujours. Autrement dit, bien qu'ils puissent bel et bien servir à formuler des jugements de valeur appréciatifs, les adjectifs, les noms prédicatifs et substantifs, les adverbes, les verbes et les expressions métaphoriques n'ont pas que cette seule finalité.

Les adjectifs, et même les adjectifs qualificatifs, peuvent ainsi avoir un usage purement descriptif. Suivent quelques exemples, comme toujours tirés du corpus du *Devoir* :

– « *Un petit coup d'œil à l'extérieur de la province suffit pour se convaincre de l'absurdité locale* »

(Brian Myles, « Cohérence policière », 10 mars 2000)

– « *Il appartient aux gouvernements supérieurs, si silencieux, de légiférer sur la prostitution de rue et de lutter contre la pauvreté que cette pratique révèle* »

(Brian Myles, « Malheur aux filles de joie », 17 mars 2000)

– « *... nombreux étaient les citoyens choqués par le peu de sérieux de cette instance* »

(François Cardinal, « Les souris dansent », 1^{er} février 2000)

Dans de tels cas, le journaliste ne cherche pas à évaluer mais plutôt à rendre compte de quelque aspect de l'actualité. Si on le priait d'explicitier son propos, il indiquerait, selon toute vraisemblance, qu'il ne s'agit pas pour lui d'estimer « petit » un coup d'œil ; « supérieurs » des gouvernements et « nombreux » des citoyens, mais de préciser cette caractéristique de chacune de ces entités. Les adjectifs, tout en exprimant une qualité d'un être ou d'une chose, peuvent ainsi remplir soit une fonction descriptive, soit une fonction évaluative. Autrement dit, pour reprendre la distinction introduite en début de texte, ils peuvent être partie prenante soit d'énoncés de valeur, soit d'énoncés de fait. C'est dans le premier cas seulement qu'ils peuvent être indicateurs évaluatifs (si l'énoncé de valeur est une évaluation). Quand, plutôt, ils sont utilisés

dans un énoncé de fait, ce dernier a un contenu cognitif et une valeur de vérité. Suivant une interprétation possible, les trois exemples précédemment considérés prétendent livrer une connaissance et sont ainsi vrais ou faux : il est exact ou non qu'un coup d'œil petit suffit pour..., que des gouvernements sont supérieurs (à d'autres)... et que nombreux étaient les citoyens choqués.

Comme les adjectifs, les autres matériaux linguistiques pouvant être indicateurs d'évaluations ne le sont pas toujours : ils peuvent aussi n'avoir qu'une visée démonstrative. En voici quelques exemples pour les noms prédicatifs :

– « *Thomas Courchesne, un champion de la décentralisation, voit lui aussi cet accord d'un bon œil* »

(Manon Cornellier, « Préférer l'autonomie », 2 février 2000)

– « *McCain joue ou mise beaucoup sur sa personnalité ainsi que sur son passé de héros de la guerre du Vietnam* »

(Serge Truffault, « Une leçon d'humilité », 3 février 2000)

– « *Par quelle distorsion les bourreaux sont-ils devenus les victimes ?* »

(Brian Myles, « Cohérence policière », 10 mars 2000)

Autres exemples, pour les noms substantifs cette fois :

– « *...explique en partie ce raz-de-marée médiatique* »

(Christian Rioux, « L'événement Sartre », 4 février 2000)

– « *À Montréal, il suffit de se pointer le nez dehors à titre de piéton pour constater l'ampleur des dégâts* »

(Brian Myles, « Quand le char est roi », 8 février 2000)

– « *...on a une avalanche de faits qui démontrent à l'envi que quelque chose est pourri au sein de la justice américaine* »

(Serge Truffault, « Du sans-froid », 2 mars 2000)

pour les adverbes :

– « *Imaginez que, la même semaine, il fasse la Une de L'Actualité, de La Presse et de Voir (...) C'est exactement ce qui se passe en ce moment* »

(Christian Rioux, « L'événement Sartre », 4 février 2000)

– « *Mais sur tous ces nouveaux cas, 23 seulement seront peut-être examinés...* »

(Maryelle Demongeot, « Le docteur qui donnait la mort », 7 février 2000)

– « *Il est évidemment plus facile de calculer les pourcentages du parti nazi à l'élection de 1930 (...) que d'essayer de comprendre le scénario qui se déroule sous nos yeux* »

(Christian Rioux, « La valse de l'extrême droite », 9 février 2000)

pour les verbes :

– « Plus les surplus fédéraux gonfleront ... plus l'accord pourrait cependant être mis à l'épreuve. Et c'est pourquoi les provinces ont intérêt à demander leur part dès maintenant si elles veulent conserver leur autonomie »

(Manon Cornellier, « Préférer l'autonomie », 2 février 2000)

– « Des propos qui démontrent à l'envi, lorsqu'on songe à son entrevue accordée à The Gazette, qu'il ment »

(Serge Truffault, « De la manipulation », 18 février 2000)

– « La conception qu'a Jean Chrétien du rôle du gouvernement fédéraux est de plus en plus imposée à travers les budgets »

(Manon Cornellier, « Les dollars du pouvoir », 3 mars 2000)

et pour les expressions métaphoriques :

– « Thomas Courchesne, un champion de la décentralisation, voit lui aussi cet accord d'un bon œil »

(Manon Cornellier, « Préférer l'autonomie », 2 février 2000)

– « En ce qui concerne le statut de l'île, la France est passée à deux doigts de reconnaître le "peuple corse" en 1991 »

(Christian Rioux, « Sortie de secours ... chez les Corses », 1^{er} mars 2000)

– « Deux consultations publiques ont tourné en véritable foire d'empoigne »

(Brian Myles, « Malheur aux filles de joie », 17 mars 2000)

Dans ces différents exemples, le journaliste n'a pas la prétention de jauger la portion de l'actualité dont il traite, mais de la relater dans l'un de ses traits constitutifs. Les noms prädicatifs et substantifs, les adverbes, les verbes et les expressions métaphoriques y figurent dans des énoncés qui, dans une de leurs interprétations possibles, sont des énoncés de fait à prétention cognitive et ayant une valeur de vérité.

Ce n'est donc pas dans toutes leurs occurrences que les matériaux linguistiques sont des indicateurs d'évaluations. Ce n'est pas le cas quand ils exercent une fonction purement descriptive dans un énoncé de fait. Il ne suffit donc pas d'être en tant que tel adjectif, nom prädicatif, nom substantif, adverbe, verbe ou expression métaphorique pour être automatiquement indicateur d'évaluations. L'évaluation est de nature foncièrement pragmatique ; elle n'est pas réductible à la seule signification des éléments linguistiques mais relève de leur utilisation par un locuteur¹⁵. Plus fondamentalement encore, l'évaluation est affaire d'intention : de l'intention du locuteur, dans un contexte approprié, de faire exercer à des matériaux linguistiques une fonction appréciative et non pas une fonction descriptive (ou toute autre fonction possible)¹⁶.

Bien sûr, l'exercice de cette fonction s'appuie sur l'un des sens possibles du terme, mais il est nécessaire d'en référer à son usage pour la déterminer.

Cette reconnaissance met le lecteur et l'analyste de journaux dans une situation inconfortable. Comment peut-il savoir si les adjectifs, noms prédicatifs et substantifs, adverbes, verbes et expressions métaphoriques qu'ils ont sous les yeux sont ou non des indicateurs évaluatifs ? Leur est-il possible de distinguer leurs fonctions évaluative et descriptive ? Je soutiens qu'il existe à cet égard à tout le moins une possibilité de principe, à savoir qu'il est toujours théoriquement possible de déterminer si des matériaux linguistiques donnés sont ou non des indicateurs d'évaluation. J'appelle « principe d'interprétabilité » cette possibilité théorique. Ce principe d'interprétabilité est le pendant pour l'auditeur (en ce qui nous concerne, le lecteur ou l'analyste de textes journalistiques) de ce qu'est le principe searlien d'exprimabilité appliqué à l'évaluation pour le locuteur. Le principe d'interprétabilité stipule que, de la même manière qu'une évaluation peut être énoncée littéralement au moyen d'un énoncé comportant un indicateur évaluatif, il est théoriquement possible de déterminer si tel élément linguistique est ou non un indicateur évaluatif.

Le principe d'interprétabilité a une portée variable suivant différents matériaux linguistiques. Certains adjectifs, noms prédicatifs, noms substantifs, adverbes, verbes et expressions métaphoriques ont un sens littéral en vertu duquel ils ne peuvent exercer qu'une fonction évaluative. C'est le cas, manifestement, des termes moraux (comme « bon », « mauvais », « approprié », etc.), mais aussi de termes moins spécialisés comme, pour ne reprendre que les mots et expressions les plus évidents de la première série d'exemples donnés plus haut, « ennuyant », « catastrophique », « voyous », « ripoux », « arrogance », « absurdité », « malheureusement », « mieux », « laisser à désirer », « dérapé », « grand trou noir » et « têtes d'œuf ». On ne voit pas comment, en vertu de leur sens littéral, ces termes pourraient être purement descriptifs et être partie prenante à un énoncé de fait ayant une valeur de vérité. Cela ne veut pas dire que ce sont les termes eux-mêmes qui évaluent, mais qu'ils ne peuvent servir qu'à la seule évaluation : que le locuteur ne peut pas les utiliser suivant une intention descriptive (à moins de leur donner un nouveau sens et d'ainsi faire éclater leur sens littéral). À l'inverse, certains adjectifs et adverbes (en laissant en suspens la question de savoir si ça peut aussi être le cas de noms prédicatifs, de noms substantifs, de verbes et d'expressions métaphoriques) ne peuvent servir qu'une fin descriptive ou démonstrative. C'est le cas, dans des exemples de la seconde série figurant plus haut, de « nombreux », « tous » et « seulement » qui ont

une acception littérale uniquement quantitative. Relativement à ces deux genres d'éléments linguistiques, le principe d'interprétabilité est d'une application tout à fait élémentaire : leur interprétation va de soi étant donné que l'intention du locuteur est en quelque sorte parfaitement acboutée à leur sens littéral.

D'autres adjectifs, noms prédicatifs, noms substantifs, adverbess, verbes et expressions métaphoriques n'ont pas cette univocité : ils peuvent exercer une fonction soit évaluative, soit descriptive. C'est le cas de mots et d'expressions des deux séries d'exemples dont les plus évidents sont pour les adjectifs, « pourri », « silencieux », « supérieurs »; pour les noms prédicatifs, « un mou », « héros », « les bourreaux », « les victimes »; pour les noms substantifs, « une aubaine », « des dégâts », « une avalanche »; pour les adverbess, « énormément », « simplement »; pour les verbes, « embaumer », « s'est imposée » et pour les expressions métaphoriques, « de main morte », « à deux doigts » et « foire d'empoigne ». Ces termes et expressions peuvent faire l'objet d'une intention soit évaluative, soit descriptive. Ils peuvent figurer dans des énoncés de fait ayant une valeur de vérité comme dans des énoncés de valeur n'ayant pas de valeur de vérité. Considérons le seul exemple de l'adjectif « supérieurs ». Il peut servir soit à notifier une différence hiérarchique factuelle entre des êtres ou des choses, soit à différencier leur valeur respective. Il permet de décrire dans le premier cas ; il sert à évaluer, dans le second.

Dans sa portée étendue, le principe d'interprétabilité stipule qu'il est toujours possible, en théorie, de saisir l'intention du locuteur et donc de déterminer s'il fait un usage évaluatif ou descriptif d'un terme sémantiquement équivoque et aussi, par conséquent, d'établir si ce terme est un indicateur d'évaluations ou non. L'interprétation de l'intention du locuteur peut être faite eu égard au contexte d'énonciation, le contexte discursif « interne » et le contexte communicationnel « externe ». Le principe d'interprétabilité assure qu'il est possible d'isoler les indicateurs d'évaluations d'un article donné : de les repérer tous, tout en écartant les matériaux linguistiques qui n'en ont que l'apparence. De ce fait, il rend également possible une caractérisation et une mesure de la part évaluative de cet article (ou de tout autre texte). Le principe d'interprétabilité rend ainsi concevable une analyse systématique de l'évaluation journalistique.

Cette assurance n'est, bien sûr, que théorique; il s'agit d'une possibilité de principe. Peut-être est-il, dans les faits, difficile de déterminer l'intention avec laquelle un locuteur utilise un terme donné et donc de décider s'il est ou non un indicateur d'évaluations. Peut-être

même existe-t-il des cas limites qu'il n'est pas possible, en pratique, de trancher. Mais en assurant la possibilité théorique d'une identification des indicateurs évaluatifs, le principe d'interprétabilité ouvre au projet d'une analyse de l'évaluation journalistique.

Conclusion

Le seul examen du corpus des chroniques « Perspectives » du *Devoir* dont il vient d'être fait état ne constitue que l'ébauche d'un chantier de recherche sur les jugements de valeur en journalisme. Il devra être suivi de beaucoup d'autres études de corpus dont le premier objectif serait de confirmer que les principaux indicateurs d'évaluations sont bel et bien les adjectifs, les noms prédicatifs, les noms substantifs, les adverbes, les verbes et les expressions métaphoriques. À cet égard, il faudrait surtout s'assurer qu'un ou d'autres matériaux linguistiques ne servent pas tout autant d'indicateurs évaluatifs. Il faudrait aussi corroborer la prédominance très forte des adjectifs et des adverbes ici relevée. Peut-être des indicateurs différents sont-ils plus présents dans des genres d'articles autres que la chronique « Perspectives ».

Des travaux ultérieurs devraient aussi être consacrés à l'expression non littérale de l'évaluation. Il est clair, en effet, qu'une évaluation peut être formulée sans le recours à un indicateur évaluatif, sans que soit utilisé un élément linguistique qui la pointe. L'ironie, par exemple, est un mode d'expression non littérale de l'évaluation¹⁷.

Il faudrait aussi s'intéresser à l'autre type de jugements de valeur que l'évaluation : la prescription. S'ils valent pour l'évaluation littérale, les principes d'exprimabilité et d'interprétabilité s'appliquent selon toute vraisemblance également à la prescription littérale. On peut en effet supposer que quand les journalistes font des recommandations aux acteurs de l'actualité ou des exhortations à adopter telle ou telle ligne de conduite, ils les expriment en recourant à des figures ou matériaux linguistiques bien particuliers. Ces indicateurs de prescriptions, comme les indicateurs d'évaluations, devraient pouvoir, en principe, être repérés.

À la suite d'un travail exhaustif sur l'expression des jugements de valeur en journalisme, il pourrait être intéressant d'examiner la question de leurs fondements. L'analyse se développerait alors sur le plan de l'argumentation. Dans quelle mesure les jugements de valeur, évaluations et prescriptions des journalistes reposent-ils sur quelque « justification » ?

Le cas échéant, il est raisonnable de supposer que s'appliquent de nouveau les principes d'exprimabilité et d'interprétabilité », à savoir que les justifications des jugements de valeur sont exprimées au moyen d'indicateurs toujours théoriquement réperables ■

Notes

- * L'auteur remercie Sophie Gingras pour son aide dans l'analyse du corpus étudié. Il remercie également les trois évaluateurs anonymes du texte pour leurs observations pertinentes dont beaucoup ouvrent de riches pistes de recherche.
1. Cet exemple, comme les prochains qui seront donnés sont tirés d'articles faisant partie du corpus de presse ici sous examen et qui sera plus loin présenté.
 2. C'est ce qui explique que, dans des travaux antérieurs (Gauthier, 2002, 2001, 1995 ; Gauthier et Giguère, 2000), ces estimations ont été caractérisées comme un type particulier de procédés analytiques : une opération ou une manière de faire par laquelle les journalistes proposent une analyse de l'actualité.
 3. Dont Moore (1903), Stevenson (1944), Ayer (1952), Hare (1952) et beaucoup d'autres.
 4. Telle qu'elle est ainsi entendue, l'évaluation est plus large que celle qui est traitée dans certains travaux sociolinguistiques (comme Labov, 1972 ; Kotschi, 1986 ; Martel, 1998) où elle désigne différentes unités ou différents procédés par lesquels, en vertu du caractère sui-référentiel du langage, un locuteur effectue des opérations de commentaires métadiscursifs. Suivant l'acception qui lui est ici donnée, l'évaluation peut aussi porter et même porte, pour l'essentiel, sur de l'extradiscursif : quelque aspect de l'actualité journalistique.
 5. Comme c'est le cas dans le premier exemple donné en début de texte, un énoncé de valeur et un énoncé de fait peuvent être imbriqués dans la même phrase. Afin de mettre en évidence les traits caractéristiques des énoncés de valeur dont il est ici question, les parties de phrases où ils peuvent être localisées seront soulignées.
 6. Cette distinction entre énoncés de valeur situationnels et agentifs apparaît particulièrement appropriée et pertinente au journalisme (bien qu'elle ne lui soit pas exclusive) dans la mesure où son ontologie est peuplée, pour une part essentielle, par des événements et des protagonistes. C'est d'ailleurs à l'occasion de l'examen de premiers corpus de presse (Gauthier, 2002 et 2001) qu'elle fut mise au jour au sujet des évaluations.
 7. Très modeste dans la mesure où il porte sur un corpus d'un seul genre journalistique d'un seul quotidien. Il devra donc être suivi d'études comparatives qui, seules, pourraient donner sa pleine consistance à l'analyse ici ébauchée.
 8. Bien qu'elle le soit très régulièrement, la chronique « Perspectives » n'est pas publiée tous les jours. Il arrive que la densité de l'actualité entraîne son absence.
 9. Plus précisément, selon Searle, ils sont les indicateurs de la force illocutoire et du contenu propositionnel d'un acte de discours, ses deux constituants formels.
 10. On n'aura pas recours, ici, à une distinction entre indicateurs et marqueurs linguistiques ou, plutôt, il ne sera question que d'indicateurs linguistiques au sens qui vient d'être indiqué. Par ailleurs, bien qu'ils s'en distinguent sensiblement, les indicateurs évaluatifs

sont apparentés, à certains égards, à un type de « subjectivèmes » de Kerbrat-Oréchioni (1980) et de « modalisateurs d'énonciation » de Nolke (1990). Les subjectivèmes sont des traces linguistiques marquant la présence dans le texte du sujet parlant. Y figurent, parmi d'autres comme les embrayeurs indexicaux, les termes péjoratifs ou mélioratifs par lesquels un locuteur peut faire une évaluation. Les indicateurs évaluatifs que nous cherchons à identifier sont ontologiquement différents : ce sont des types de mots. Les modalisateurs d'énonciation n'ont pas pour fonction essentielle de servir à l'évaluation telle qu'elle est ici entendue ; ils sont plutôt indicateurs de la « sui-référence » du langage naturel.

11. Ce ne sont pas là, certainement, les seuls indicateurs évaluatifs possibles mais ceux qui ressortent avec le plus d'évidence du corpus étudié. Il s'agit, dans la perspective exploratoire ici adoptée, non pas de recenser la totalité des indicateurs évaluatifs mais d'en faire un premier repérage.
12. Dans tous les exemples qui seront donnés, l'indicateur linguistique de l'évaluation sera souligné. Par ailleurs, il arrive qu'un seul et même exemple comporte plusieurs indicateurs évaluatifs du même type ou de types différents. Les évaluations peuvent en effet se combiner les unes aux autres. Dans de tels cas, tous les indicateurs ne seront pas nécessairement pointés, le propos n'étant que d'exemplifier l'usage de l'un ou l'autre type.
13. Et si c'est le cas, que la nominalisation soit passée dans l'usage général ou non.
14. Comme l'ont fait voir Gauthier (2001a et 1995) et Gauthier et Giguère (2000), l'évaluation est l'un des deux procédés les plus utilisés dans l'analyse journalistique.
15. Peut-être est-ce pour cette raison que les grammairiens ne tiennent pas compte de l'évaluation dans leur typologie des types d'énoncés. Le *Grevisse*, par exemple, retient quatre espèces de phrases « [d]après la nature de la communication et de l'intention du locuteur » : les phrases énonciatives, exclamatives, interrogatives et injonctives (*Le bon usage*, refondue par André Goose, treizième édition revue, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, 1993).
16. Dans la théorie des actes de discours, il ne s'agit pas là d'une caractéristique spécifique. Aux yeux de Searle, la description est elle aussi essentiellement pragmatique : elle relève d'un usage des matériaux linguistiques.
17. L'analyse de l'expression non littérale devrait s'avérer particulièrement pertinente pour l'analyse journalistique dans la mesure où on peut penser que les journalistes ont tendance à ne pas trop afficher les jugements de valeur qu'ils se permettent néanmoins de formuler (je dois cette observation à ma collègue Guylaine Martel.) Mais, logiquement, l'analyse de l'expression non littérale de l'évaluation doit être précédée de l'examen de son expression littérale.

Bibliographie

- AYER Alfred J. (1952), *Language, Truth, and Logic*, New York, Dover.
- GAUTHIER Gilles (2002), « L'évaluation et l'attribution dans l'analyse éditoriale. Une analyse comparative du quotidien *Le Devoir* entre 1965 et 1995 », *Les Cahiers du journalisme*, n°10, printemps-été 2002, pp.60-73.

L'EXPRESSION DES JUGEMENTS DE VALEUR EN JOURNALISME

GAUTHIER Gilles (2001), « L'analyse en journalisme : l'exemple de la chronique "Perspectives" du *Devoir* », *Langues et linguistique*, n°27.

GAUTHIER Gilles (1995) : « Un journalisme analytique. Le journalisme réunionnais considéré à partir d'un modèle du journalisme nord-américain », *Les Études de communication*, n°17, pp.91-110.

GAUTHIER Gilles & Émilie GIGUÈRE (2000), « Les procédés analytiques en journalisme d'information : le cas de la couverture du pape dans l'Océan Indien », *La Presse insulaire dans l'océan Indien. Madagascar, Maurice et la Réunion. Analyse socio-politique comparée des formes discursives*, Simonin Jacky (responsable scientifique), La Réunion, Laboratoire de recherche sur les espaces créolophones et francophones, pp.113-125.

HARE Richard M. (1952), *The Language of Morals*, Oxford, Clarendon Press.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (1980), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.

KOTSCHI Thomas (1986), « Procédés d'évaluation et de commentaire métadiscursifs comme stratégies interactives [1] », *Cahiers de linguistique française*, n°7, pp.207-230.

LABOV William (1972), *Language in the Inner City ; Studies in the Black English Vernacular*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

MARTEL Guylaine (1998), *Pour une rhétorique du quotidien*, Québec ; CIRAL-Recherches sociolinguistiques/4, Québec, Université Laval.

MOORE George E. (1903), *Principia Ethica*, Cambridge, Cambridge University Press.

NOLKE Henning (1989), « Pertinence et modalisateurs d'énonciation », *Cahiers de linguistique française*, n°11, pp.105-126.

SEARLE John R. (1969), *Speech Acts. A Philosophy of Language*, Cambridge, Cambridge University Press.

STEVENSON Charles L. (1944), *Ethics and Language*, New Haven, Yale University Press.